

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

ECONOMIE

02

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

02

ADMINISTRATION

06

RURAL

01

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.armacm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armacm, Web:www.armacm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@armacm

N° 1727

21 Janvier 2019

21 January 2019

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Jointés à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	<p>Reference 001/DC/CD/CIPM/2018 DU 04/01/2019 Lire</p> <p>Titre/objet DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CD/CIPM/2018 DU 04 JANVIER 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUME DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARIFINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIEREXERCICE : 2018 MONTANTS PREVISIONNELS : 9 580754 FRANCS CFA DELAI D'EXECUTION: 03 MOIS CALENDAIRES.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture 24-01-2019</p>
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2	<p>Reference 02/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA FINALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL DE BAFOUSSAM.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 07-02-2019</p>
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3	<p>Reference 03/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDÉ (CIAY).</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 07-02-2019</p>
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4	<p>Reference 01/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ANNEXE 2 DE LA PEPINIÈRE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'ÉDÉA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 07-02-2019</p>
----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5	<p>Reference 04/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGE DE REALISER L'ETUDE ARCHITECTURALE ET GEOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE L'INCUBATEUR DE FIFINDA.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture 07-02-2019</p>
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [001/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 JANVIER 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 06-02-2019

7

Reference [002/APMC/C-BATCHENGA/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°002/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENT, DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES, D'OUVERTURE DE PISTES AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ART DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 15-02-2019

8

Reference [002/ASMI/APME/DG/DRHEM/SAP/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 JANVIER 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DEDIE AU PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 06-02-2019

9

Reference [001/APMC/C-BATCHENGA/2019](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°001/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LES DOMAINES DE « FORAGE-ADDUCTION EN EAU POTABLE » ET « D'ELECTRIFICATION RURALE » DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 15-02-2019

10

Reference [5639 -18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1](#) [Lire](#)

Titre/objet N° 5639 -18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 16/10/2018

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

11

Reference [0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1](#) [Lire](#)

Titre/objet N° 0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA CONSULTATION RESTREINTE DES ENTREPRISES N° 06/CR/ADC/DG/DP/DG.M DU 06/11/2018

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 Lire
	Titre/objet	N° 0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA CONSULTATION RESTREINTE DES ENTREPRISES N° 02/CR/ADC/DG/DM/DG.M DU 01/11/2018
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

13	Reference	004/C/M.CA/CDPM-MAF Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°004/C/M.CA/CDPM-MAF DU 21 JANVIER 2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAWAE/CDPM-MAF/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION EN TROIS PASSES DE TRAVAUX DE CANTONAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE « MEYO-RIVIERE MBE » COMMUNE D'AWAE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2018 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

14	Reference	0029 - 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 0029 - 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION DE LA ROUTE ASEENA JUSQU'AU MAGASIN FRET DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

15	Reference	0030- 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 0030 - 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉPARATION DES DÉGRADATIONS SUR L'AIRE DE TRAFIC DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ-NSIMALEN.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

16	Reference	004/D/M.CA/CDPM-MAF Lire
	Titre/objet	DECISION N°004/D/M.CA/CDPM-MAF DU 14 JANVIER 2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAWAE/CDPM-MAF/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION EN TROIS PASSES DE TRAVAUX DE CANTONAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE « MEYO-RIVIERE MBE » COMMUNE D'AWAE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

17	Reference	1104-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 1104-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT INFRUCTUOSITÉ DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° /AONO/ADC/ CIPM/2018 DU 16/10/2018 POUR L'AUTOMATISATION DE LA GESTION DU PARKING CENTRAL DE L'AUTOMATISATION DE LA GESTION DU PARKING CENTRAL DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ-NSIMALEN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference	001/D/PR/MINMAP/DRMAP-LT du 11/01/2019 Lire
Titre/objet	DECISION N°001/D/PR/MINMAP/DRMAP-LT DU 11/01/2019 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°031/M/DRMAP-LT/MAIRES CONCERNES, DDEFOP-MGO/CRPMLT/2016, PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SOMFA CO LTD, APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°24/AONR/DRMINMAP-LT/SMI/CRPM/2016, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS CERTAINES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL (LOT 1).
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

COMMUNE DE DIBOMBARI

DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CD/CIPM/2018 DU 04 JANVIER 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CANTONNAGE SUR LE TRONCON DE ROUTE BITUME DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER EXERCICE : 2018 MONTANTS PREVISIONNELS : 9 580754 FRANCS CFA DELAI D'EXECUTION: 03 MOIS CALENDAIRES.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de Dibombari, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Dibombari, un Avis de Consultation pour **les travaux de cantonnement du tronçon de route bitumé dans la commune de Dibombari.**

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes (lister les tâches en fonction de chaque Commune) :

- Tache 1: Désherbage ou débroussaillage des abords de la route;
- Tache 2: Élagage d'arbres et/ou d'arbustes;
- Tache 3: Abattage éventuel d'arbres et/ou d'arbustes;
- Tache 4: Décapage et nettoyage des accotements;
- Tache 5 : Curage des ouvrages hydrauliques existants ;
- Tache 6 : Curage des fossés et exutoires;

- Tache 7 : Dégagement en amont et aval des ouvrages d'art et sur les sections du lit du cours d'eau;

- Tache 8 : Colmatage, calfeutrement et ragréage des parties d'ouvrages ;
- Tache 9 : Restauration des gardes corps;
- Tache 10 : Restauration des glissières de sécurité;
- Tache 11 : Restauration des panneaux de signalisation et de sécurisation.

Tronçons	Commune traversée	Code de la Route	Longueur (Km)	Budget Provisionnel TTC	Délai (3mois)
1	DIBOMBARI	NTR5 (Carrefour Bomono Gare-Cetic de Dibombari)	13.20		Adapter en fonction du contexte sachant que le cantonnement doit se faire sur un an et on a 2 à 3 passes selon les Régions pour la tâche 1
TOTAL			13.20	9 580 754	

3. Allotissement

Les travaux sont repartis en un lot suivant l'itinéraire ci - après :

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais, exerçant dans le domaine des travaux publics, et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des prestations qui en constituent l'objet.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget fonds routier, Exercice 2018.

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, la Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, dans les Services de la Mairie de Dibombari.

7. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotation peut être obtenue aux heures ouvrables au Secrétariat Général/Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain de la Commune de Dibombari, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Originale de la Quittance de versement, à la recette Municipale de Dibombari, d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs FCFA**, représentant les frais d'achat du DC.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis de consultation et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait de la DC, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **Sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au secrétariat de la commission de passation de marché, le **24 Janvier 2019**, au plus tard à **11 heures** (heure limite) et devra obligatoirement porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N° 001 /AC/DC/CD/STADU/CIPM/2018 DU 04 Janvier 2019
POUR LES TRAVAUX DE CANTONNAGES DU TRONCON DE LA ROUTE BITUMEE DANS LA COMMUNE DE
DIBOMBARI
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison du matériel est fixé à trois (03) mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à **cent quatre-vingt-onze mille six cent vingt (191 620) FCFA**, valable pendant trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **24 Janvier 2019, à 12 Heures précises**, dans la salle des délibérations de la commune de Dibombari.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- a) non-conformité de l'offre aux prescriptions du présent avis, notamment, l'absence d'une pièce de l'offre du soumissionnaire ;
- b) Pièces falsifiées, scannées ou non conforme (Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics).
- c) Fausse déclaration dans l'Offre du Soumissionnaire, quel que soit le dossier ! À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- d) Non acceptation des clauses du marché (projet de Lettre-Commande non paraphés, non signés et daté à la fin) ;
- e) Modification d'une quantité dans le Devis ;
- f) Absence du prix unitaire d'un prix quantifié.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à trois (03) mois calendaire aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation.

13. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des Services de la commune de Dibombari/Service des affaires sociales et culturelles.

DIBOMBARI le 4 Janvier 2019

Le MAIRE

NGUIME EKOLLO Frédéric

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°002/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA FINALISATION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL DE BAFOUSSAM.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère à un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'attention des entreprises et bureaux d'études en vue du recrutement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de la finalisation des travaux de construction du village artisanal de Bafoussam.

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2019

4. Remises des offres

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le 07 FEVRIER 2019 à **11 heures précises**.

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme qui devra porter la mention :

*« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°002/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU RECRUTEMENT
D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA FINALISATION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU VILLAGE ARTISANAL DE BAFOUSSAM.*

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en cinq (05) exemplaires, dont un (un) original et quatre (04) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes en cours de validité) conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun :

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).
2. Une attestation de non-redevance.
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP).
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile.
5. Le registre de commerce.
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation.
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation de l'entreprise ou du BET.
2. La compréhension de la mission –méthodologie.
3. L'organigramme.
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux.
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel.
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes.
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels.
10. Les références du candidat (le bureau présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire).
11. Les contrats ou les bons de commandes, les procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées, ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation.
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à la réalisation des prestations, soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

- Chef de mission : Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 03 ans d'expérience générale dans le domaine des études et contrôle des constructions des bâtiments et équipements collectifs, inscrits à l'ordre (ONIGC).
- Ingénieur de suivi : Technicien Supérieur des travaux de génie civil (Bac + 2 ou plus) disposant d'au moins 03 ans d'expérience générale dans le domaine des études et du suivi des constructions des bâtiments et équipements collectifs.

En plus des personnels clés, le consultant devra en fonction de sa méthodologie proposer un personnel d'appui que la commission devra apprécier en fonction de son offre.

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission n'étant pas un Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 03 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

b-Critères essentiels.

1. Présentation générale des offres (5 points).
2. Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
3. Qualification et expérience du personnel (50 points).
4. Références du soumissionnaire (20 points).
5. Moyens logistiques et matériels (5 points).

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises ou bureaux d'études techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le *MINISTRE*

BASSILEKIN III Achille

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCCEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDÉ (CIAY).**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère à un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'intention des entreprises et bureaux d'études en vue du recrutement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du Centre International de l'Artisanat de Yaoundé (CIAY).

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2019.

4. Remises des offres

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le 07 FEVRIER 2019 à **11 heures précises**.

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme qui devra porter la mention :

*« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°003/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCCEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE YAOUNDÉ (CIAY).
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;

Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en cinq (05) exemplaires, dont un (un) original et quatre (04) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes en cours de validité) conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun :

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).
2. Une attestation de non-redevance.
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP).
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile.
5. Le registre de commerce ;
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation.
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation de l'entreprise ou du BET.
2. La compréhension de la mission –méthodologie.
3. L'organigramme.
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux.
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel.
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes.
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels.
10. Les références du candidat (le bureau présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir, la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire).
11. Les contrats ou les bons de commandes, les procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées, ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation.
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à la réalisation des prestations, soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

- Chef de mission : Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 10 ans d'expérience générale dans le domaine des études et contrôle des constructions des bâtiments et équipements collectifs, inscrits à l'ordre (ONIGC).
 - Technicien Fluide : formation en Installation sanitaire (Bac + 2 ou plus) disposant d'au moins 10 ans d'expérience générale dans le domaine des études et du suivi des constructions des bâtiments et équipements collectifs.
- En plus des personnels clés, le consultant devra en fonction de sa méthodologie proposer un personnel d'appui que la commission devra apprécier en fonction de son offre.

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission n'étant pas un Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 03 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

b-Critères essentiels.

1. Présentation générale des offres (5 points).
2. Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
3. Qualification et expérience du personnel (50 points).
4. Références du soumissionnaire (20 points).
5. Moyens logistiques et matériels (5 points).

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises ou bureaux d'études techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le MINISTRE

BASSILEKIN III Achille

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°001/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'ANNEXE 2 DE LA PEPINIÈRE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES
D'ÉDÉA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère à un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'attention des entreprises et bureaux d'études en vue du recrutement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de l'annexe 2 de la pépinière pilote de référence des entreprises d'Édéa.

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2019.

4. Remises des offres

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le **_07 FEVRIER 2019 à 11 heures précises.**

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme qui devra porter la mention :

*« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°001/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'ANNEXE 2 DE LA PEPINIÈRE PILOTE DE RÉFÉRENCE DES ENTREPRISES D'ÉDÉA
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en cinq (05) exemplaires, dont un (un) original et quatre (04) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes en cours de validité) conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun :

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).
2. Une attestation de non-redevance.
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP).
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile.
5. Le registre de commerce.
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation.
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation de l'entreprise ou du BET.
2. La compréhension de la mission –méthodologie.
3. L'organigramme.
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux.
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel.
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes.
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels.
10. Les références du candidat (le bureau présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire).
11. Les contrats ou les bons de commandes, les procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées, ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation.
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à la réalisation des prestations, soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

- Chef de mission : Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 03 ans d'expérience générale dans le domaine des études et contrôle des constructions des bâtiments et équipements collectifs, inscrits à l'ordre (ONIGC).
- Ingénieur de suivi : Technicien Supérieur des travaux de génie civil (Bac + 2 ou plus) disposant d'au moins 03 ans d'expérience générale dans le domaine des études et du suivi des constructions des bâtiments et équipements collectifs.

En plus des personnels clés, le consultant devra en fonction de sa méthodologie proposer un personnel d'appui que la commission devra apprécier en fonction de son offre.

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission n'étant pas un Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 03 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

b-Critères essentiels.

1. Présentation générale des offres (5 points).
2. Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
3. Qualification et expérience du personnel (50 points).
4. Références du soumissionnaire (20 points).
5. Moyens logistiques et matériels (5 points).

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises ou bureaux d'études techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres Restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le MINISTRE

BASSILEKIN III Achille

MINISTÈRE DES PETITES MOYENNES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU 18 JANVIER 2019 RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGE DE REALISER L'ETUDE ARCHITECTURALE ET
GEOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE L'INCUBATEUR DE FIFINDA.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat se propose de procéder, pour le compte de son ministère à un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt, à l'attention des entreprises et bureaux d'études en vue de réaliser l'étude architecturale et géotechnique pour la construction de l'incubateur de FIFINDA.

2. Participation et origine

La participation au présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises et bureaux d'études installés au Cameroun.

3. Financement

BIP MINPMEESA, exercice 2019.

4. Remises des offres

Chaque offre devra parvenir au Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, au plus tard le 07 FEVRIER 2019 à **11 heures précises**.

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme qui devra porter la mention :

*« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET
N°004/ASMI/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/BSCSEM/2019 DU_18 JANVIER 2019_RELATIF AU
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES CHARGE DE REALISER L'ETUDE ARCHITECTURALE ET
GEOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE L'INCUBATEUR DE FIFINDA.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».*

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux (02) enveloppes cachetées :

- Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif » ;
- Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en cinq (05) exemplaires, dont un (un) original et quatre (04) copies marqués comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes en cours de validité) conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun :

1. Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s).
2. Une attestation de non-redevance.
3. Une attestation de non exclusion des marchés publics (ARMP).
4. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile.
5. Le registre de commerce.
6. Une déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné une prestation.
7. Une attestation de soumission pour CNPS (original).

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

1. La présentation de l'entreprise ou du BET.
2. La compréhension de la mission –méthodologie.
3. L'organigramme.
4. Le programme d'intervention prévisionnel.
5. L'organigramme prévisionnel des travaux.
6. La liste du personnel clé à mettre en œuvre dans le cadre de la mission et ses attributions.
7. Le curriculum vitae (CV) de l'ensemble du personnel.
8. Les copies certifiées conformes de leurs diplômes.
9. L'attestation d'inscription à différents ordres professionnels.
10. Les références du candidat (le bureau présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir, la date de réalisation, la prestation réalisée, le coût et le bénéficiaire).
11. Les contrats ou les bons de commandes, les procès-verbaux de réception se rapportant aux prestations effectuées ainsi que tous autres documents susceptibles de faciliter une meilleure compréhension et la justification des prestations réalisées.
12. La description des locaux et le plan de localisation.
13. La liste des moyens logistiques dont dispose le candidat pour la réalisation de la mission ; il devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques et matériel nécessaires à la réalisation des prestations, soit fournir des garanties d'une éventuelle location.

Le soumissionnaire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique compétent et nécessaire à la bonne exécution des missions. Le minimum d'équipe à mobiliser est la suivante :

- Chef de mission : Architecte (Bac+5 au moins) ayant au moins 10 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONAC) ;
- Ingénieur structure : Ingénieur de génie civil (Bac+3 au moins) ayant au moins 10 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Ingénieur de géotechnicien (Bac+3 au moins) ayant au moins 10 ans d'expérience ;
- Ingénieur Fluide (Bac+3 au moins) ayant au moins 10 ans d'expérience ;
- Topographe (Bac + 2 ou plus) disposant au moins 10 ans d'expérience.

En plus des personnels clés, le consultant devra en fonction de sa méthodologie proposer un personnel d'appui que la commission devra apprécier en fonction de son offre.

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet, falsifié ou non conforme après 48 heures ;
- Offre technique incomplète ;
- Chef de mission n'étant pas un Architecte (Bac+5) ayant au moins 10 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONAC) ;
- Ingénieur n'étant pas Ingénieur de génie civil (Bac+3) ayant au moins 10 ans d'expérience, inscrit à l'ordre (ONIGC) ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

b-Critères essentiels.

1. Présentation générale des offres (5 points).
2. Organisation du consultant et méthodologie (20 points).
3. Qualification et expérience du personnel (50 points).
4. Références du soumissionnaire (20 points).
5. Moyens logistiques et matériels (5 points).

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble ministériel dit « Immeuble ministériel N° 1 », quinzième étage, porte n° 15T02, Service des Marchés du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Téléphone : 222 22 40 60, B.P: 6096 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises ou bureaux d'études techniques ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le MINISTRE

BASSILEKIN III Achille

AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°001/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 JANVIER 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises se propose de lancer, pour le compte de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), un avis à manifestation d'intérêt pour la couverture d'une police d'assurance maladie pour les années 2019 et 2020.

2. Participation et origine

La participation au présent avis à manifestation d'intérêt est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances.

3. Financement

Budget APME, exercice 2019.

4. Remises des offres

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme et devra portant la mention :

« **AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET**

N°001/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 Janvier 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux(02) enveloppes cachetées :

Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif »

Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

Chaque offre devra parvenir au Service des Approvisionnements et du Patrimoine de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises **06 Février 2019 à 11 heures précises.**

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en quatre (04) exemplaires, dont un (un) original et trois (03) copies marquées comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;

Une attestation de non-redevance ;

Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;

Un registre de commerce certifié.

Une copie de l'Agrément du Ministre en charge des Finances autorisant l'exercice de la profession d'assureur

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente en matière d'assurance maladie;

Le délai de réaction en cas de sinistre;

Ancienneté de la compagnie;

Les documents prouvant la représentativité sur le territoire national

Le chiffre d'affaire;

Les modalités de règlement des sinistres

Les propositions techniques devront être présentées sous forme de projet de contrat qui comportera toutes les conditions générales, particulières et les conventions spéciales et clauses relatives aux garanties;

Les termes de références paraphés à chaque page et signé à la dernière page, précédé de la mention « lu et approuvé ». Le signataire doit être une personne ayant qualité à engager l'entreprise;

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Non-conformité ou absence d'une pièce administrative ;
- Document falsifié ;
- L'agrément du MINFI ;
- Offre technique ne respectant pas les spécifications techniques ;
- Défaut de présentation des états C4 et C11 pour les années 2015, 2016 et 2017 dument validés par le MINFI ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

b-Critères essentiels.

N°	Critères	Points
1	Présentation des offres	3
2	Observations et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence	4
3	Référence du soumissionnaire en matière d'assurance maladie (référence entendu comme marchés avec les administrations publiques ou parapubliques et d'un montant supérieur ou égale à 200 000 000 frs CFA)	25
4	Délai de réaction en cas de sinistre	11
5	Représentativité sur le territoire national	30
6	Chiffre d'affaires	18
7	Modalités de règlement des sinistres	9
TOTAL		100

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble Siège de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises sis au quartier Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements, Téléphone : 222 21 92 96, B.P: 35 186 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des résultats

Les compagnies ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront consultées dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

BADGA JEAN MARIE LOUIS

COMMUNE DE BATSCHENGA

APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°002/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENT, DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES, D'OUVERTURE DE PISTES AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ART DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre du Programme d'Approfondissement du Processus de Décentralisation et de son action dédié au Relèvement et à l'Optimisation des Dotations de l'Etat en faveur des Collectivités Territoriales Décentralisées, le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local a autorisé, pour le compte de l'exercice budgétaire 2019 et en faveur de la Commune de Batchenga, le financement de six projets d'investissement dans les domaines ci-dessus énoncés. Il s'agit de :

N°	Projet	Localité	Montant
1	Construction d'un bloc de 02 salles de classe	EP Nkolmekok	16 500 000
2	Acquisition des tables bancs	Batchenga	5 600 000
3	Ouverture de piste agricole 3Km	Entrée face chafferie Emana	18 600 000
4	Ouverture d'une piste agricole 4 Km	Carrefour Mo-Mendinga	16 600 000
5	Réhabilitation des routes communales	Gendarmerie-quartier chauffeur ; Pamnassi-ebang Minala	27 778 000
6	Construction d'un pont semi définitif	Rivière Enguesse	24 200 000

A cet effet, le Maire de la Commune de Batchenga, Maître d'Ouvrage, lance un Appel Public à Manifestation de Candidatures pour la réalisation des Travaux y afférents.

2. Objet

Le présent Appel Public à Manifestation de Candidatures vise la pré-qualification des entreprises camerounaises ayant une expertise dans le secteur, et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif aux projets sus rappelés.

3. Participation et origine

La participation à cet Appel Public à Manifestation de Candidatures est ouverte aux entreprises de droit camerounais présentant des compétences dans les travaux publics, et justifiant des capacités administratives, techniques et financières suivantes :

- Disposer d'un personnel qualifié ayant chacun au moins trois années d'expériences dans leurs grades respectifs ;
- Disposer du matériel approprié pour la réalisation de la mission.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies respectivement marqués comme tels, devront être transmis sous pli fermé contre récépissé, au plus tard le 15 Février 2019 à 09 heures, heure locale au Secrétariat du Maire de la Commune de Batchenga.

Avec la mention suivante :

« APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°001/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES, D'OUVERTURE DE PISTES AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE D'ART DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE».
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel public devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

3.1. Volume 1 : Pièces Administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes à l'original, datée de moins de trois (03) mois et valable pour l'exercice en cours.

1. La déclaration de manifestation d'intérêt de l'entreprise faisant apparaître, la raisons sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signatures ;
 2. une expédition du registre de commerce ;
 3. Une attestation de non redevance ;
 4. L'original de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Premier Instance du domicile ;
 5. L'originale de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge de Finances selon les conditions de la COBAC ;
 6. L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des marchés Publics (ARMP).
- NB** : L'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du soumissionnaire.

3.2. Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre la liste du personnel, du matériel et les références de l'entreprise, une méthodologie détaillant la politique d'utilisation de la haute Intensité de Main d'œuvre (personnel, rémunération), un rapport de visite de site avec photos.

NB : Pour les entreprises ne possédant pas de références spécifiques dans le domaine, elles doivent justifier en lieu et place de ces références, d'un Ingénieur des Travaux de Génie Civil et d'un Technicien Supérieur de Génie Civil, ayant au moins 07 ans d'expérience en travaux de route et/ou de construction d'ouvrage d'art. L'Ingénieur de Génie Civil devant justifier en plus de son inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.

3.2.1. La liste du personnel

L'entreprise fournira la liste du personnel composant l'équipe du projet. Elle devra être composée de :

- Ⓜ Au moins un Conducteur des Travaux : Ingénieur des travaux de Génie Civil avec 3 ans d'expérience ;
- Ⓜ Au moins un technicien Supérieur de Génie-Civil avec 3 ans d'expérience dans le domaine.

Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants :

- Un curriculum vitae de chaque membre de l'équipe, datée et signé par l'intéressé ;
- La copie certifiée conforme du diplôme/ Attestation ;

NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont retrouvées dans le dossier.

3.2.2. Les références de l'entreprise

Le candidat(e) présentera ses références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation et son expérience pour les prestations analogues ou d'autres.

Pour être validée, chaque référence relative aux prestations de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- La copie des contrats signée pour les trois (03) dernières années ;
- La copie du PV de réception des travaux ou prestations réalisés pour les trois (03) dernières années.

3.2.3. Les moyens logistiques techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession ou en location, nécessaires à la réalisation de la prestation. A cet effet, il produira la liste de matériel minimum ci-après :

•	Un pick up de liaison
•	Un camion benne
•	Un compacteur manuel
•	Une niveleuse
•	Une pelle chargeuse
•	Un compacteur à rouleau
•	Une bétonnière, un vibreur à béton, un poste de soudure
•	Le petit matériels de chantier propriété de l'entreprise

3.2.4 Méthodologie

Le soumissionnaire devra présenter une note technique précisant :

A	Organisation de chantier
1	Cohérence de l'installation de chantier
2	Existence de l'organigramme de chantier
3	Respect du délai d'exécution
4	Existence du planning
5	Cohérence du planning
6	Existence de la méthodologie d'exécution
7	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier
8	Prise en compte de la protection de l'environnement
9	Disposition à prendre pour l'assurance qualité
10	Emploi de la main d'œuvre locale
B	Approvisionnement
1	Fournisseurs éventuels (IPE, graviers, sable, bois...)

6. Critères d'évaluation

a) Les critères éliminatoires

Dossier administratif non-conforme ;
 Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
 Note technique inférieure à 90/100.

b) Les critères essentiels :

Personnel : 45 points

Références de l'entreprise : 10 points

Moyen logistiques : 20 points

Méthodologie : 25 points

Seuls les candidat(e)s qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à quatre-vingt-dix sur cent (90/100) seront pré-qualifiés pour l'appel d'offre restreint.

7. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises retenues seront consultées dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Les entreprises non-retenues pourront retirer leurs dossiers dans les trente (30) jours après la publication des résultats du présent Appel Public à Candidatures.

Tous les dossiers comportant les fausses déclarations seront purement et simplement rejetés, sans préjudice des poursuites judiciaires prévues par les textes en vigueur.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le MAIRE

AWONO Hilaire

AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 JANVIER 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DEDIE AU PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises se propose de lancer, pour le compte de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), un avis à manifestation d'intérêt pour la couverture d'une police d'assurance maladie pour les années 2019 et 2020 du personnel dédié au programme TRANSFAGRI.

2. Participation et origine

La participation au présent avis à manifestation d'intérêt est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances.

3. Financement

Budget APME, exercice 2019.

4. Remises des offres

Le dossier de manifestation d'intérêt sera rédigé en français ou en anglais et en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tel. Ils seront présentés dans une enveloppe extérieure anonyme et devra portant la mention :

« AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°002/ASMI/APME/DG/DRGFM/SAP/2019 DU 17 Janvier 2019 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL AU PROGRAMME TRANSFAGRI DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les enveloppes intérieures anonymes devront contenir deux(02) enveloppes cachetées :

Une première enveloppe cachetée dite « enveloppe A » marquée comme telle, portant la mention « dossier administratif »

Une deuxième enveloppe cachetée dite « enveloppe B » marquée comme telle, portant la mention « dossier technique ».

Chaque offre devra parvenir au Service des Approvisionnements et du Patrimoine de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises **06 Février 2019 à 11 heures précises**

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir en quatre (04) exemplaires, dont un (un) original et trois (03) copies marquées comme tel, les pièces ci-après, dont le dossier est présenté en deux (02) volumes :

Volume 1 : dossier administratif et fiscal

Le volume 1 comprendra impérativement les documents administratifs ci-après (en originaux et copies certifiées conformes et en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun ;

Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt du candidat faisant apparaître sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant les pouvoirs délégués au(x) signataire(s) ;

Une attestation de non-redevance ;

Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile ;

Un registre de commerce certifié.

Une copie de l'Agrément du Ministre en charge des Finances autorisant l'exercice de la profession d'assureur

Ces pièces doivent être soit en originaux soit en photocopies certifiées conformes aux originaux. L'absence d'une de ces pièces disqualifie automatiquement le dossier du soumissionnaire.

Volume 2 : dossier technique.

Le dossier technique devra comprendre :

Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente en matière d'assurance maladie;

Le délai de réaction en cas de sinistre;

Ancienneté de la compagnie;

Les documents prouvant la représentativité sur le territoire national

Le chiffre d'affaire;

Les modalités de règlement des sinistres

Les propositions techniques devront être présentées sous forme de projet de contrat qui comportera toutes les conditions générales, particulières et les conventions spéciales et clauses relatives aux garanties;

Les termes de références paraphés à chaque page et signé à la dernière page, précédé de la mention « lu et approuvé ». le signataire doit être une personne ayant qualité à engager l'entreprise;

6. Critères d'évaluation

a-Critères éliminatoires.

- Non-conformité ou absence d'une pièce administrative ;
- Document falsifié ;
- L'agrément du MINFI ;
- Offre technique ne respectant pas les spécifications techniques ;
- Défaut de présentation des états C4 et C11 pour les années 2015, 2016 et 2017 dument validés par le MINFI ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;

b-Critères essentiels.

N°	Critères	Points
1	Présentation des offres	3
2	Observations et suggestions du soumissionnaire sur les termes de référence	4
3	Référence du soumissionnaire en matière d'assurance maladie (référence entendu comme marchés avec les administrations publiques ou parapubliques et d'un montant supérieur ou égale à 200 000 000 frs CFA)	25
4	Délai de réaction en cas de sinistre	11
5	Représentativité sur le territoire national	30
6	Chiffre d'affaires	18
7	Modalités de règlement des sinistres	9
TOTAL		100

Seuls les candidats ayant totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent seront pré-qualifiés pour l'appel d'offres restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Immeuble Siège de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprise sis au quartier Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements, Téléphone : 222 21 92 96, B.P: 35 186 Yaoundé

8. Evaluation et publication des resultats

Les compagnies ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatre-vingt (80) points sur cent (100) seront consultées dans le cadre de l'appel d'offres restreint.

YAOUNDE le 18 Janvier 2019

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

BADGA JEAN MARIE LOUIS

COMMUNE DE BATSCHENGA

APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°001/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LES DOMAINES DE « FORAGE-ADDITION EN EAU POTABLE » ET « D'ELECTRIFICATION RURALE » DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre du Programme d'Approfondissement du Processus de Décentralisation et de son action dédié au Relèvement et à l'Optimisation des Dotations de l'Etat en faveur des Collectivités Territoriales Décentralisées, le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local a autorisé, pour le compte de l'exercice budgétaire 2019 et en faveur de la Commune de Batchenga, le financement de cinq projets d'investissement dans les domaines ci-dessus énoncés. Il s'agit de :

N°	Projet	Localité	Montant
1	Construction d'un forage équipé d'une PMH	EP Elon	8 000 000
2	Construction d'un forage équipé d'une PMH	CSI de Batchenga	8 500 000
3	Construction d'un forage équipé d'une PMH	Emana II	8 000 000
4	Construction d'une mini AEP	Emana Benyagda	25 000 000
5	Electrification rurale	Biyaga	10 000 000

A cet effet, le Maire de la Commune de Batchenga, Maître d'Ouvrage, lance un Appel Public à Manifestation de Candidatures pour la réalisation des Travaux y afférents.

2. Objet

Le présent Appel Public à Manifestation de Candidatures vise la pré-qualification des entreprises camerounaises ayant une expertise dans le secteur, et devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif aux projets sus rappelés.

3. Participation et origine

La participation à cet Appel Public à Manifestation de Candidatures est ouverte aux entreprises de droit camerounais présentant des compétences dans les travaux publics, et justifiant des capacités administratives, techniques et financières suivantes :

Disposer d'un personnel qualifié ayant chacun au moins trois années d'expériences dans leurs grades respectifs ;
Disposer du matériel approprié pour la réalisation de la mission.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies respectivement marqués comme tels, devront être transmis sous pli fermé contre récépissé, au plus tard le 15 Février 2019 à 09 heures, heure locale au Secrétariat du Maire de la Commune de Batchenga.

Avec la mention suivante :

**« APPEL PUBLIC A MANIFESTATION DE CANDIDATURE N°001/APMC/C-BATCHENGA/2019 DU 18 JAN 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DANS LES DOMAINES DE « FORAGE-ADDUCTION EN EAU POTABLE » ET « D'ELECTRIFICATION RURALE » DANS LA COMMUNE DE BATCHENGA DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE»
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel public devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

3.1. Volume 1 : Pièces Administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes à l'original, datée de moins de trois (03) mois et valable pour l'exercice en cours.

1. La déclaration de manifestation d'intérêt de l'entreprise faisant apparaître, la raisons sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués aux signatures ;
2. une expédition du registre de commerce ;
3. Une attestation de non redevance ;
4. L'original de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Premier Instance du domicile ;
5. L'originale de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge de Finances selon les conditions de la COBAC ;
6. L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des marchés Publics (ARMP).

NB : L'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du soumissionnaire.

3.2. Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre la liste du personnel, du matériel et les références de l'entreprise, une méthodologie détaillant la politique d'utilisation de la haute Intensité de Main d'œuvre (personnel, rémunération), un rapport de visite de site avec photos.

NB : Pour les entreprises ne possédant pas de références spécifiques dans le domaine, elles doivent justifier en lieu et place de ces références, d'un Ingénieur des Travaux de Génie Rural/Génie Electrique et d'un Technicien Supérieur de Génie Rural/Génie Electrique, ayant au moins 07 ans d'expérience en travaux de construction de forage et/ou en construction de mini adduction en eau potable.

3.2.1. La liste du personnel

L'entreprise fournira la liste du personnel composant l'équipe du projet. Elle devra être composée de :

- Ⓡ Au moins un Conducteur des Travaux : Ingénieur des travaux de Génie Rural/Génie Electrique avec 3 ans d'expérience ;
- Ⓡ Au moins un technicien Supérieur de Génie-Rural/Génie Electrique avec 3 ans d'expérience dans le domaine ;
- Ⓡ Au moins un géophysicien ou hydrogéologue Géophysique avec au moins trois (3) ans d'expérience dans les travaux similaires pour les travaux de forages.

Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants :

Un curriculum vitae de chaque membre de l'équipe, datée et signé par l'intéressé ;

La copie certifiée conforme du diplôme/ Attestation ;

NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont retrouvées dans le dossier.

3.2.2. Les références de l'entreprise

Le candidat(e) présentera ses références tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation et son expérience pour les prestations analogues ou d'autres.

Pour être validée, chaque référence relative aux prestations de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

La copie des contrats signée pour les trois (03) dernières années ;

La copie du PV de réception des travaux ou prestations réalisés pour les trois (03) dernières années.

3.2.3. Les moyens logistiques techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession ou en location, nécessaires à la réalisation de la prestation. A cet effet, il produira la liste de matériel minimum ci-après :

Pour les travaux de forages et adduction en eau potable

- Un compresseur tracté ou porté sur camion
- Un camion benne
- Une pompe électrique immergée
- Un poste de soudure
- Un véhicule de liaison 4*4 pick up
- Un groupe électrogène
- Un dispositif de mesure de débit et des niveaux d'eau
- Liste des équipements, GPS et petit matériels de chantier propriété de l'entreprise

Pour les travaux d'électrification rurale

- Un camion benne
- Un camion grue
- Le matériels de sécurité (cônes de balise, paires de gants, casques, ceintures, paires de chaussures)
- Autres matériels (paires de grimettes, poulies de déroulage MT et BT, cordes de service et coupe-câbles, tronçonneuse, pince à sertir, pince à feuillard, serre-joints)
- Un véhicule de liaison de type 4x4 tout terrain (Pick-up)

3.2.4 Méthodologie

Le soumissionnaire devra présenter une note technique précisant :

A	Organisation de chantier
1	Cohérence de l'installation de chantier
2	Existence de l'organigramme de chantier
3	Respect du délai d'exécution
4	Existence du planning
5	Cohérence du planning
6	Existence de la méthodologie d'exécution
7	Prise en compte des mesures de sécurité de chantier
8	Prise en compte de la protection de l'environnement
9	Disposition à prendre pour l'assurance qualité
10	Emploi de la main d'œuvre locale
B	Approvisionnement
1	Fournisseurs éventuels (Tuyaux, Pompes, accessoires...)

6. Critères d'évaluation

a) Les critères éliminatoires

Dossier administratif non-conforme ;
Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
Note technique inférieure à 90/100.

b) Les critères essentiels :

Personnel : 45 points

Références de l'entreprise : 10 points

Moyen logistiques : 20 points

Méthodologie : 25 points

Seuls les candidat(e)s qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à quatre-vingt-dix sur cent (90/100) seront pré-qualifiés pour l'appel d'offre restreint.

7. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises retenues seront consultées dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Les entreprises non-retenues pourront retirer leurs dossiers dans les trente (30) jours après la publication des résultats du présent Appel Public à Candidatures.

Tous les dossiers comportant les fausses déclarations seront purement et simplement rejetés, sans préjudice des poursuites judiciaires prévues par les textes en vigueur.

YAOUNDE le 18 Janvier 2018

Le MAIRE

AWONO Hilaire

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

N° 5639 -18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/AONO/ADC/CIPM/2018 DU 16/10/2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :
Par Décision N° 1104-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 du 16 Octobre 2018, l'appel d'offre N° 31/AONO/ADC/CIPM/2018 du 16/10/2018, relatif à l'automatisation de la gestion du parking central de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen est déclarée infructueux.

YAOUNDE le 21 Décembre 2018

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

N° 0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA CONSULTATION RESTREINTE DES ENTREPRISES N° 06/CR/ADC/DG/DP/DG.M DU 06/11/2018

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A
communiqué :

Par Décision N° 0029 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME du 14 Janvier 2019, le marché relatif à la réhabilitation de la route d'accès entrée ASECNA jusqu'au magasin fret de l'Aéroport International de Douala, est attribué à la société **SOGEA SATOM, BP : 5680 Yaoundé, Tél : 222 20 18 89/ 222 20 27 53, Fax : 222 20 26 81**, pour un montant toutes taxes comprises de **Trois cent Dix-Neuf Millions Cent Quatre Vingt treize Mille huit Cent Soixante Huit (319 193 868) F CFA** et un **délaï d'exécution de Trois (03) mois**.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA avec C.A ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 14 Janvier 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

N° 0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA CONSULTATION RESTREINTE DES ENTREPRISES N° 02/CR/ADC/DG/DM/DG.M DU 01/11/2018

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A
communiqua :

Par Décision N° 0083 -19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 du 14 Janvier 2019 , le marché relatif à la réparation des dégradations sur l'aire de trafic de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, a été attribué à la **société RAZEL BP : 11 306 Yaoundé, Tél : 222 22 03 06/ 222 22 07 80, Fax : 222 22 03 08, pour un montant toutes taxes comprises de Six cent trois Millions Deux Cent onze Mille Neuf Cent trente-quatre (603 211934) F CFA et un délai d'exécution de Trois (03) mois.**

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA avec C.A ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de Main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 14 Janvier 2019

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE AWAE

COMMUNIQUE N°004/C/M.CA/CDPM-MAF DU 21 JANVIER 2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAWAE/CDPM-MAF/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION EN TROIS PASSES DE TRAVAUX DE CANTONAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE « MEYO-RIVIERE MBE » COMMUNE D'AWAE MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2018 ET SUIVANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE COMMUNIQUE;**

Par décision N°004 /D/MCA/CDPM-MAF du 21 Janvier 2019, le Marché objet de l'appel d'offres sus visé est attribué au soumissionnaire ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Montant TTC en lettre FCFA	Délai d'exécution
Unique	ETS AFIDI BUSINESS SERVICES	12 977 064	Douze millions neuf cent soixante-dix-sept mille soixante quatre	Neuf (09) mois

Ledit attributaire est par conséquent invité à se présenter à la Mairie d'Awaé dès diffusion du présent communiqué, en vue de l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

Le soumissionnaire ci-après désigné n'a pas été retenu pour le motif suivant :

N°	Soumissionnaire	Motif
1	Ets SAINT DENIS JUNIOR	Eliminé pour note technique insuffisante

Il est par conséquent invité à passer retirer son offre sous quinzaine au Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics de la Mefou et Afamba. Passé ce délai, celle-ci sera détruite.

AWAé le 21 Janvier 2019

Le MAIRE

AKONO ZE Jean Marie

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0029 - 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉHABILITATION DE LA ROUTE ASECNA JUSQU'AU MAGASIN FRET DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu Le dossier de consultation restreinte des entreprises **N° 06/CR/ADC/DG/DP/DG.M du 06/11/2018**;

Vu Le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;

Considérant la correspondance n° 002 -19/ADC/CIPM/se du 07 Janvier 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

ARTICLE 1- le Marché relatif à la réhabilitation de la route d'accès entrée ASECNA jusqu'au magasin fret de l'Aéroport International de Douala, est attribué à la société **SOGEA SATOM**, BP : 5680 Yaoundé, Tél : 222 20 18 89/ 222 20 27 53, Fax : 222 20 26 81, pour un montant **toutes taxes comprises de Trois cent Dix-Neuf Millions Cent Quatre Vingt treize Mille huit Cent Soixante Huit (319 193 868) F CFA** et un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

ARTICLE 2- Le Directeur Général de la société **SOGEA SATOM** est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A. avec C.A, pour l'établissement dudit marché;

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0030 - 19/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉPARATION DES DÉGRADATIONS SUR L'AIRE DE TRAFIC DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ-NSIMALEN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics et ses textes subséquents dans ses dispositions non contraires au décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu Le dossier de consultation restreinte des entreprises **N° 02/CR/ADC/DG/DG.M/DG.ME1 du 01/11/2018**;

Vu Le Rapport d'analyse des offres administratives, techniques et financières ;

Considérant la correspondance n° 009 -19/ADC/CIPM/se du 07 Janvier 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

ARTICLE 1- le Marché relatif à la réparation des dégradations sur l'aire de trafic de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, est attribué à la société **RAZEL**, BP :BP : 11 306 Yaoundé, Tél : 222 22 03 06/ 222 22 07 80, Fax : 222 22 03 08, pour un montant **toutes taxes comprises de Six cent trois Millions Deux Cent onze Mille Neuf Cent trente-quatre (603 211 934) F CFA** et un délai d'exécution de **Trois (03) mois**.

ARTICLE 2- Le Directeur Général de la société **RAZEL CAMEROUN** est invité à se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A. avec C.A, pour l'établissement dudit marché;

ARTICLE 3 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 14 Janvier 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE AWAE

DECISION N°004/D/M.CA/CDPM-MAF DU 14 JANVIER 2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CAWAE/CDPM-MAF/2018 DU 14 NOVEMBRE 2018 POUR LA REALISATION EN TROIS PASSES DE TRAVAUX DE CANTONAGE DU TRONCON DE ROUTE BITUMEE « MEYO-RIVIERE MBE » COMMUNE D'AWAE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE ;

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°77/203 du 23 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial et tous les textes modifiés subséquents ;

*Vu l'Arrêté N° 00000019/A/MINATD/DCTD du 30 Octobre constatant l'Election de **Sa Majesté AKONO ZE Jean Marie** comme Maire de la Commune d'Awaé à l'issu du Scrutin Municipal du 30 Septembre 2013 ;*

Vu la Lettre Circulaire n°005/LC/MINMAP/CAB/ du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°001/AONO/CAWAE/DDMAP-MAF/SPM/CDPM/2018 du 24 juillet 2018 pour les travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'école maternelle d'Ebolowa dans la Commune d'Awaé ;

Vu le Procès Verbal n°73 du 06 Septembre 2018 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Afamba ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés formulée par la lettre n°049/L/DDMAP/CDPM/MAF/SEC du 26 Décembre 2018 ;

DECIDE

Article 1 : Le Soumissionnaire **ETS AFIDI BUSINESS SERVICES**, est **attributaire** du marché de *travaux de cantonnement du tronçon de route bitumée « Meyo-Rivière Mbe »* Commune d'Awaé, pour un montant **Toutes Taxes Comprises de FCFA : 12 977 064 (Douze millions neuf cent soixante dix sept mille soixante quatre)** et un délai d'exécution de **09(neuf) mois** calendaires.

Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AWAé le 21 Janvier 2019

Le MAIRE

AKONO ZE Jean Marie

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 1104-18/ADC/DG/DG.M/DG.ME1PORTANT INFRUCTUOSITÉ DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° /AONO/ADC/ CIPM/2018 DU 16/10/2018 POUR L'AUTOMATISATION DE LA GESTION DU PARKING CENTRAL DE L'AUTOMATISATION DE LA GESTION DU PARKING CENTRAL DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDÉ-NSIMALEN.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général ;

Vu La Résolution N° 002-83ème Session du 31 janvier 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Résolution N° 003-83ème Session du 31 janvier 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu La demande de cotation **N° 31/AONO/ADC/CIPM/2018 du 16/10/2018;**

Vu La correspondance N° 065-18/ADC/CIPMse/2018 du 12 Décembre 2018 de Madame la présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}—La Demande de cotation **N° 31/AONO/ADC/CIPM/ 2018 du 16/10/2018**, pour l'automatisation de la gestion du parking central de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen est déclarée infructueuse.

ARTICLE 2—La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 21 Décembre 2018

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

DECISION N°001/D/PR/MINMAP/DRMAP-LT DU 11/01/2019 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°031/M/DRMAP-LT/MAIRES CONCERNES, DDEFOP-MGO/CRPMLT/2016, PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SOMFA CO LTD, APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°24/AONR/DRMINMAP-LT/SMI/CRPM/2016, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS CERTAINES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL (LOT 1).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU LITTORAL (Autorité Contractante)

Vu la Constitution ;
Vu le Décret 2011/412 du 09 décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant Organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant Organisation du Ministère Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant Création, Organisation et Fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015, nommant Monsieur SAIDOU HAMASSEO, Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral ;
Vu le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2016 ;
Vu le marché susmentionné et signé par le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral ;
Vu l'article 47 de la Lettre-Commande portant résiliation ;
Vu la lettre N°023/L/CB/M/2018 du 09/11/2018 valant mise en demeure ;
Vu le Procès-Verbal d'évaluation de la mise en demeure du 30/11/2018 ;
Vu la lettre N°103/L/CB/SG/SEF/2018 adressée au DRMAP-LT et demandant la résiliation du marché ;
Vu le montant de la pénalité de retard largement au-dessus du seuil prévu par le Code des Marchés Publics.

DECIDE :

Article 1 : Le Marché N° N°031/M/DRMAP-LT/MAIRES CONCERNES, DDEFOP-Mgo/CRPM-LT/2016, passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°24/AONR/DRMAP-LT/SMI/CRPM/2016, avec l'Entreprise SOMFA Co LTD, B.P 2842 Douala, Tél (+237) 677 760 433, représentée par son Directeur Général Monsieur CHRISTOPHER NGANG pour les travaux de construction des forages équipés de PMI-1 dans certaines communes du département du Moungo, Région du Littoral (Lot 1), est à compter de la date de signature de la présente Décision, résiliée pour défaillance du Cocontractant à remplir ses obligations contractuelles, conformément à l'article 47 du Marché en question, aux articles 97 et 100 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 102 du Code des Marchés Publics, l'Entreprise SOMFA Co LTD, B.P 2842 Douala, est interdit de soumissionner pour un nouveau Marché Public pendant une période de deux (02) ans, à compter de la date de notification de la présente Décision de résiliation.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Maître d'Ouvrage (Maire de la Commune de BONALEA) pour notification à l'Entreprise SOMFA CoLTD, DR MINEE, ainsi qu'à l'ARMP.

Article 4 : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 11 Janvier 2019

Le **CONTRÔLEUR DE BRIGADE RÉGIONALE**

NDI NÉE VIOLA NYOH

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TTC

Semestriel 25.000 FCFA TTC

Trimestriel 15.000 FCFA TTC

Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com